

Révision du mode de scrutin

Voici mes arguments contre la proposition de changement au mode de scrutin apparaissant dans l'avant projet de loi: la proportionnelle mixte compensatoire:

- 1- Contrairement à ce qui est suggéré en introduction au document, le cynisme observé auprès de la population n'est pas envers le mode de scrutin mais envers les politiciens eux-mêmes qui n'assurent pas à leurs électeurs **toute la transparence et toute l'intégrité attendues** dans l'exercice de leurs fonctions. Avec le mode actuel, le citoyen est légitimé d'exiger de son député élu qu'il représente les intérêts des citoyens et qu'il réponde prioritairement à leurs besoins plutôt que d'assurer le respect de la ligne du parti. *Un changement au mode de scrutin qui serait issu d'une quelconque forme de nomination de candidats par le parti viendrait accentuer ce lien de dépendance du député envers son parti plutôt qu'envers les citoyens de son comté. Ainsi par le changement proposé on dira encore plus que "le député représente les intérêts de son parti avant tout!"*
- 2- Permettez moi de souligner les avantages de notre actuel mode de scrutin majoritaire par comté que la population tient à conserver. Ainsi nous devons maintenir le fait que:
 - Le citoyen a l'entière responsabilité de choisir son député du début à la fin du processus. Cela est même exigé lors de l'étape d'une convention de parti dans un comté alors que le choix du candidat se fait par une majorité de membres. Dans la plupart des cas où le parti a imposé un candidat, la population a élu un candidat d'un autre parti . *Changer cela pour une liste de candidats nommés par le parti va à l'encontre de ce principe.*
 - L'importance accordée à ce que le candidat soit "quelqu'un du comté" est devenue presque une exigence non écrite dans la plupart des cas (nous voulons que le député soit un des nôtres afin de mieux nous représenter). *En contre partie, par le mode proportionnel mixte compensatoire, l'électeur va se retrouver dans un environnement étranger lorsqu'il aura à choisir parmi une liste de candidats issus des différents partis et de régions externes ou devenues trop grandes. On risque d'entendre dire par davantage de citoyens : " je ne voterai pas parce que je ne connais pas les candidats "*
 - La répartition actuelle des députés élus à travers les 125 comtés assure une distribution acceptable des députés auprès de la population et favorise une couverture efficace de tous les territoires. Cette répartition des élus assure aussi **une représentation essentielle et constante de toutes les régions à l'Assemblée nationale**. Les députés élus en certaines régions où la population est moins nombreuse que dans les grands centres ont ainsi les **mêmes droits et responsabilités envers leurs électeurs** que ceux issus

d'une population plus nombreuse. **Le citoyen voit donc que son vote a un poids égal peu importe son domicile.** Par contre , ce lien de responsabilités et des devoirs entre le citoyen et son député de comté se retrouvera affaibli par l'application du système mixte compensatoire: *Le changement de système suggéré va placer deux députés dans un même territoire mais avec des responsabilités et des intérêts personnels différents selon qu'ils ont été majoritairement élus par les citoyens du comté ou désignés gagnants suite à un calcul "complexe" pour assurer une représentativité proportionnelle.*

- Malgré certaines distorsions observées entre le pourcentage d'élus et le pourcentage de voix, notre mode de scrutin actuel a permis régulièrement une **représentativité régionale de tous les grands partis** et ce même lors d'une élection où il y a eu une forte majorité des tendances nationales.(ce que semble vouloir garantir le nouveau mode de scrutin)
- Enfin, le mode d'élection actuel et sa répartition des élus favorise le **maintien d'un lien direct et exclusif entre le député et ses électeurs.**

En conséquence,

devant le détachement d'un grand nombre de mes étudiants envers la politique et devant le cynisme des gars de "shop" fréquentés par mon frère , je veux continuer à rétablir leur confiance en notre démocratie. Ainsi, je veux plutôt leur démontrer comment le député qu'ils choisissent travaille avant tout pour les intérêts de ses électeurs et de la population en générale et non pour les intérêts du parti (ou de son chef) . De cette façon, un tel député sera redevable envers ses citoyens qui lui accorderont leur respect et leur confiance

Ainsi , contrairement à ce qui est suggéré en introduction du cahier d'information, ce n'est pas un autre mode de scrutin qui va amenuiser le sentiment de désintéressement et de cynisme. C'est beaucoup plus par **la transparence de nos élus à travers leurs paroles et actions et par le respect de leurs engagements** que les citoyens vivront leur appartenance et leur implication envers leurs institutions démocratiques.

La force de notre **mode de scrutin dit "majoritaire"** repose dans ce qui nous est le plus démocratique et fondamental puisque **ça nécessite une mobilisation et un regroupement majoritaire des intérêts par comté.** Dans l'ensemble des composantes de la société et dans notre vie en générale nous appuyons cette règle de la majorité . Nous convenons tous des efforts louables issus d'une minorité de la population mais personnellement je

n'accepte pas qu'on accorde des victoires par l'accumulation de demi-victoires . En éducation , on n'additionne pas les deux fois où l'élève a presque atteint la note de passage pour lui reconnaître la réussite de la compétence. Aussi dans le sport , même si nous avons souvent été près d'une victoire ça ne donne pas de victoire par la bande.

En considération de ce qui précède:

**Je recommande de rejeter la proposition de l'avant projet: La proportionnelle mixte compensatoire.

**Je recommande de maintenir le mode de scrutin majoritaire actuel.

Je suis favorable à des mesures incitatives afin d'améliorer la représentativité des femmes et des minorités ethnoculturelles dans la mesure où ça **respecte le processus démocratique de choix de candidats et de députés.

**Je recommande que toute autre proposition de changement majeur au mode de scrutin soit bien expliquée à la population (dans ses avantages et limites) et qu'elle soit soumise à l'approbation de la population par référendum.

Vital Grenier
Enseignant
8 mars 2006